

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DES SAGES du mercredi 20 janvier 2021	
Présents	M. Eric STRAUMANN, Maire - Mme Odile UHLRICH-MALLET, 1 ^{er} adjointe au Maire - Mme Nathalie PRUNIER, Adjointe au Maire - M. Bernard SACQUEPEE, Président - Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente - M. Bernard BLATZ - M. Bernard CASPAR - M. Christian CLAIROTTE – Mme Nicole COURATIER - Mme Christiane DOLLE - Mme Ginette ENTZ - M. Jean-Robert HAEFELE - Mme Annemarie HURTER - Mme Gabrielle JANES - Mme Andrée KELLER - M. Xavier KRUCH - M. Pol-Roger LEVY - Mme Marie-Christine MAZZA - M. Roland MEYER - M. Mohamed MOUTTAKI - M. Jean-Paul SCHOENI - Mme Maryvonne SCHOEPFER - Mme Christiane STOECKLIN – M. Serge THIRODE - Mme Carol ZUNDEL - M. Christian ZUNDEL - M. Jean-Luc DELACOTE, Directeur Général Adjoint des Services - Mme Cathy GHIO, Chef du CCAS - Mme Noëlle BOHLY, Chargée de mission CCAS
Excusés	Mme Pascale HAVE - Mme Rosa RUFFIN
Absents	/
Secrétariat	Mme Noëlle BOHLY, CCAS
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouverture de la séance par Mme PRUNIER, Adjointe au Maire ➤ Fonctionnement du Conseil des Sages ➤ Intervention de Monsieur le Maire ➤ Adoption du Règlement Intérieur ➤ Election du Président du Conseil des Sages ➤ Nomination du Vice-Président et du Secrétaire ➤ Intervention de Mme UHLRICH-MALLET, 1^{ère} Adjointe au Maire ➤ Divers

Mme PRUNIER, Adjointe au Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Elle remercie les membres du précédent Conseil des Sages pour leur implication durant 6 ans et remercie les nouveaux membres pour leur engagement.

Elle excuse Mme Pascale HAVE qui a donné procuration à Monsieur Serge THIRODE et Mme Rosa RUFFIN qui a donné procuration à Monsieur Xavier KRUCH.

Fonctionnement du Conseil des Sages

- Le nombre de membres a changé par rapport au précédent Conseil des Sages. Le Conseil des Sages est composé dorénavant de 25 membres au lieu de 49. (13 femmes et 12 hommes).

65 personnes ont postulé pour intégrer le Conseil des Sages. Afin de garantir l'égalité des chances à chacun(e) de siéger au sein de cette instance, un tirage au sort a été effectué le 13 octobre dernier en présence de M. WENCKER, Président sortant du Conseil des Sages et de Mme RUFFIN, la plus jeune candidate.

Les personnes qui n'ont pas été retenues ont été mises sur liste d'attente dans l'ordre du tirage. Il leur a été proposé d'être tenues informées des différentes actions menées par la Ville de Colmar tout au long de l'année auxquelles elles peuvent prendre part bénévolement.

- Il n'y aura plus de Commissions thématiques et, par conséquent, plus de Président de Commissions. L'ensemble des membres se réunira pour débattre des différents sujets. Des groupes de travail pourront être mis en place.
- Ce Conseil travaillera en toute autonomie.
- Le Président choisit son Vice-Président (qui le remplacera en cas d'absence) et une secrétaire (pour l'invitation aux réunions, la rédaction des comptes rendus, etc...)
- Le Président sera élu pour une durée de 2 ans non renouvelable.
- Un calendrier des réunions sera établi de préférence par année, au moins par semestre.
- La préparation de l'Assemblée Générale se fera en concertation avec le Président, l'Adjointe au Maire en charge du Conseil des Sages et le référent du CCAS.
- Pour la réservation des salles et des places de parking, elles seront effectuées par le référent du CCAS.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des Sages. Il évoque les points suivants :

Rôle du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages est une instance "force de réflexion et de proposition", qui "a pour vocation la recherche de l'intérêt commun, et non pas celle des seuls intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées".

Son domaine d'intervention est limité aux "affaires de la commune". Il émet des avis et des propositions à destination des élus communaux.

Les missions dévolues peuvent être diverses :

- conduite d'études sur des sujets ou des thèmes proposés par la municipalité ou par le Conseil des Sages lui-même,
- réflexion sur la mise en place de projets de la municipalité,
- conseils sur des problèmes spécifiques (transports, solidarité, délinquance, circulation...).
- interface faisant remonter les demandes ou les initiatives des Seniors,
- organisation de manifestation à destination des Seniors colmariens (nutrition, santé, code de la route,...)
- bénévolat lors de différentes actions menées par la Ville

Rôle du Maire

Le Conseil des Sages est placé sous l'autorité du Maire de la Ville de Colmar.

Rôle de l'Adjointe au Maire en charge du Conseil des Sages

Elle est le référent dans les actions menées par le Conseil.

Rôle du Président, du Vice-Président du Conseil des Sages

Le Président représente les membres et en est le porte-parole.

Il a en charge en concertation avec l'Adjointe au Maire de faire remonter à la municipalité les propositions émanant du Conseil des Sages et de préparer l'Assemblée Générale.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence.

Rôle du Secrétaire :

Il rédige les comptes rendus à l'issue de chaque réunion et les diffuse aux membres après validation du Président.

Rôle du CCAS

- Réservation des salles et des tickets de parking
- Etablissement du compte rendu de l'Assemblée Générale et diffusion aux membres.
- Interface entre le Président et l'Adjointe au Maire.

Budget:

- Un budget de 5 000 €/an est alloué pour des actions menées par le Conseil des Sages. Cette somme pourra être reportée d'une année à l'autre pour financer un projet important par exemple. Un accord préalable de la municipalité devra être demandé par le Président.

Réserve citoyenne de sécurité civile

Il s'agit de mettre en place un vivier de personnes disponibles qui seront sollicitées pour donner un coup de main lors de grands événements prévus (ex. : arrivée du tour de France,...) ou imprévus (ex. : vaccination, événement climatique grave...). Cette réserve peut également être sollicitée si les pompiers ou les forces de l'ordre ne peuvent régler les flux de circulation.

Après validation d'un prochain Conseil Municipal, un appel à candidature sera diffusé.

Adoption du Règlement Intérieur du Conseil des Sages

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le Règlement Intérieur.

Election du Président du Conseil des Sages

Monsieur SACQUEPEE est le seul candidat à la Présidence.

La proposition de Monsieur le Maire d'effectuer l'élection à main levée est approuvée par l'ensemble des membres présents.

Monsieur SACQUEPEE est élu à l'unanimité.

Nomination du Vice-Président et du secrétaire

Pour respecter la parité, il est proposé de nommer une femme à la vice-présidence. Monsieur SACQUEPEE nomme Mme CHARLUTEAU, Vice-Présidente.

Il nomme Madame MAZZA en tant que secrétaire.

Intervention de Mme UHLRICH-MALLET, 1ère Adjointe au Maire

Commission « Nouveau cœur de Ville »

Mme UHLRICH-MALLET informe l'assemblée qu'elle a en charge la Commission « Nouveau cœur de Ville ». Cette Commission se réunit pour débattre de la piétonnisation de la place de la Cathédrale et du centre ville. Il est souhaité qu'un membre du Conseil des Sages y soit présent.

Les personnes suivantes représenteront le Conseil des Sages :

- Mme Nicole COURATIER – Titulaire
- M. Pol-Roger LEVY - Suppléant

Odysée citoyenne - Thémis

Intervention dans les écoles par des membres du Conseil des Sages.

En 2019, les membres du Conseil des Sages sont intervenus sur la thématique « L'histoire de mon territoire et recherche autour de l'histoire personnelle et collective ».

Les personnes suivantes se sont portées candidates pour la mise en place d'interventions :

- M. Serge THIRODE – Titulaire
- Mme Maryvonne SCHOPFER - Suppléante

Divers

Le calendrier des prochaines réunions suivant est retenu sous réserve de disponibilité de salle :

- Lundi 8 février 2021 de 14h00 à 16h00 – Salle du Conseil Municipal – Mairie de Colmar
- Lundi 8 mars 2021 de 14h00 à 16h00
- Lundi 12 avril 2021 de 14h00 à 16h00
- Lundi 10 mai 2021 de 14h00 à 16h00
- Lundi 7 juin 2021 de 14h00 à 16h00

Pour ces dates, aucune salle n'est disponible, une nouvelle proposition de dates sera effectuée.

Lors de la prochaine réunion, il est prévu :

- 1ère prise de contact pour permettre aux membres de mieux se connaître
- Faire un point sur ce qu'avait fait l'ancien Conseil des Sages et définir d'une organisation.

Mme PRUNIER, Adjointe au Maire, remercie les membres pour leur présence à cette Assemblée et clôture la séance.